

Toute somme qui est considérée comme revenu, aux fins de l'impôt sur le revenu, doit l'être également aux fins du supplément de revenu garanti, même si cette somme n'est pas assez importante pour motiver le versement d'une cotisation d'impôt sur le revenu ou même si le requérant n'a pas rempli de formule d'impôt sur le revenu.

Le revenu ne comprend pas les possessions, les épargnes, les placements, le domicile ou la propriété du requérant; il ne comprend pas non plus, aux fins du supplément de revenu garanti, l'ancienne pension de vieillesse. Le revenu est tout revenu que le requérant réalise sous forme de pension à la retraite, gains, intérêts, dividendes, loyers, ainsi de suite.

Une étude de l'historique des paiements faits au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti indique que la sécurité de la vieillesse universelle a remplacé les paiements en fonction des besoins. On a lancé le supplément de revenu garanti. La formule d'indexation est entrée en vigueur pour la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Un taux spécial de SRG pour les couples mariés est entré en vigueur et on a appliqué l'indexation sur le coût de la vie à la SV et au SRG et à l'avenir cette indexation sera trimestrielle.

Fait intéressant à noter, plus de 1,800,000 personnes reçoivent présentement des prestations de sécurité de la vieillesse au Canada. Sur ce total, 576,000 personnes reçoivent des prestations partielles en vertu du Régime de supplément de revenu garanti et quelque 478,000 autres reçoivent la totalité du supplément de revenu garanti.

Pour l'année 1972-1973, le programme de sécurité de la vieillesse a coûté aux contribuables 1,786 millions de dollars et le supplément de revenu garanti a ajouté à cela 739 millions de dollars, ce qui fait un total de plus de deux milliards et demi de dollars. En 1973-1974, les prévisions en matière de sécurité de la vieillesse sont de 2,203 millions de dollars et en matière de supplément de revenu garanti, elles s'élèvent à 750 millions de dollars, soit au total approximativement trois milliards de dollars. Cela représente environ 15 p. 100 du total des recettes fiscales fédérales et si on le rapporte au revenu des particuliers, il est de l'ordre de 50c. sur chaque dollar d'impôt fédéral perçu sur le revenu des particuliers.

Grâce au régime de sécurité de la vieillesse, le plus généreux du monde, non seulement le gouvernement canadien a fourni aux citoyens âgés, sur le plan pécuniaire, une plus grande sécurité en matière de prestations et d'admissibilité, mais l'énergie et la créativité d'un grand nombre de nos citoyens âgés sont également récompensées grâce au programme des Horizons nouveaux mis en œuvre par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il a été accueilli avec enthousiasme par les retraités comme moyen leur permettant de demeurer actifs au sein de notre société et de fournir un service à leurs congénères qui, pour une raison quelconque, sont écartés du grand courant de la vie canadienne. A la fin de ce mois, le programme aura fourni des fonds dont le total dépasse 7 millions de dollars pour plus de 1,100 projets au cours de ces dix mois de fonctionnement et, d'ici la fin de cette année, nous espérons engager des fonds supplémentaires s'élevant à 2.3 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, ce sera la deuxième fois cette année que le gouvernement augmente la pension de sécurité de la vieillesse. Son montant antérieur de \$82.88 a été relevé en avril dernier et porté à \$100 par mois. En mai 1972, le plafond de 2 p. 100 d'augmentation a été supprimé et l'indexation totale automatique a été appliquée au supplé-

### *Sécurité de la vieillesse*

ment du revenu garanti et à la pension de sécurité de la vieillesse.

Depuis 1967, année où le SRG a été payé pour la première fois, la pension combinée est passée de \$105 à \$179.16 pour un célibataire ou de \$210 à \$341.80 pour un couple marié.

Je constate à regret que les partis n'ont pu se mettre d'accord pour que ce débat se termine tôt. Monsieur l'Orateur, nous croyons que le bill C-219 mérite un appui unanime et nous espérons qu'il l'obtiendra bientôt.

• (1630)

[Français]

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, sans aucun préambule personnel, j'apporte ma contribution la plus sincère à la lutte à l'inflation, au chômage et à la pauvreté, dans le cadre actuel et régulier de nos systèmes monétaire, économique et politique canadiens de libre entreprise, tels qu'ils existent et fonctionnent aujourd'hui.

J'expose immédiatement le principe de base sur lequel je m'appuie pour offrir une vision globale de la situation actuelle de notre économie nationale en 1973, et une façon un peu différente de remédier au déséquilibre économique national, personnel, familial ou social qui nous affecte tous sous les formes connues de l'inflation, du chômage et de la pauvreté. Ce principe de base est le suivant: les mêmes systèmes monétaire, économique et politique qui permettent une si magnifique production nationale de plus de 114 milliards en 1973, soit en moyenne de \$5,000 par citoyen ou de \$25,000 par famille de cinq personnes, peuvent nous permettre aussi de légiférer en vue d'une plus convenable répartition des richesses entre les personnes, les familles et les sociétés de toutes sortes, qui composent le Canada.

Ce principe de base s'exprime par une technique pratique, dans une formule concrète reconnue qu'on appelle «le merchandizing», soit la commercialisation. Tous les hommes d'affaires, les manufacturiers, les vrais producteurs ne produisent pas pour la production mais pour la consommation, pour la distribution de leur production, pour les besoins de leur clientèle capable de payer le prix exigé. Par ce principe de base, grâce à cette technique pratique, on a toutes les chances d'atteindre les buts visés au lieu de se laisser porter par le hasard, par la tradition, par le conservatisme, par le rapiéçage superficiel, le «raboulinage» inspiré par le rachitisme intellectuel ou spirituel. Cette mise au point sur le principe de base et sur la technique pratique qui me guident nous servira, je l'espère, de point de contact ou de discernement entre ma manière de comprendre et de corriger la situation économique actuelle et celle du gouvernement telle qu'elle est exprimée par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et contenue dans les projets de lois actuels, soit-disant présentés pour faire échec à l'inflation.

Remarquons bien que, selon moi, il ne suffit pas de faire échec à l'inflation, au chômage et à la pauvreté, mais qu'il faut surtout corriger la situation et rétablir définitivement l'équilibre économique national entre les personnes, les familles et les sociétés de toutes sortes.

Le déséquilibre économique national de l'inflation et du chômage et de la pauvreté affectant toutes les classes de la société n'est pas le résultat du hasard, mais celui des gestes législatifs posés par les 264 ministres et députés du Canada élus par la population. Eux seuls ont le droit de vote au Parlement dans la «fabrication» des lois sur la répartition des revenus et des impôts entre les personnes, les familles et les sociétés de toutes sortes.